



Délibération n° 2023 06 19-09 : Finances –
Approbation de l'opération et demande de
subventions au titre de l'opération construction
d'un pôle santé.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 09/06/2023
En exercice :	33	
Présents :	26	Affichage de la convocation : 12/06/2023
Pouvoirs :	06	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 22/06/2023
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir:		
M Edouard WILLEMIN pouvoir à M Christian NEUVILLE M Olivier DEROZARD pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER M Jean-Pierre NEMOZ pouvoir à Anne LANSON Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE Mme Fatima FERNI donne pouvoir à M Daniel JULLIEN Mme Danielle CHARVOLIN donne pouvoir à M Henri COQUARD		
Absents ou excusés :		
Chantal BERTHILLON		

Mme Béatrice DUMORTIER est élue secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Ces dernières années, l'accès aux soins dans certains territoires s'est largement dégradé augmentant de manière importante les délais avant l'obtention d'un rendez-vous. Dans les communes rurales, l'accès aux soins constitue un véritable enjeu de santé publique, en particulier pour les personnes âgées ou fragiles.

Le classement de la commune de Vaugneray par l'Agence Régionale de Santé (ARS) se situe comme dans de nombreuses communes de l'ouest lyonnais dans un territoire dans lequel l'accès aux soins est qualifié d'intermédiaire. Sans être inquiétant, ce classement doit toutefois alerter la commune sur les difficultés d'accès aux soins de sa population et conduit à réfléchir à des projets permettant d'améliorer ou à ne pas laisser la situation s'aggraver.

C'est dans ce contexte que la commune a pour projet la construction d'un pôle santé, au 9 rue de la Déserte à Vaugneray. L'emplacement idéal du site présente l'avantage d'être placé au cœur du village et à proximité immédiate d'un terrain concerné par une opération immobilière de 77 logements dont le chantier est en train de débiter.

Ce projet aura vocation à répondre à plusieurs objectifs :

- déconstruire un bâtiment, véritable passoire thermique et construire un bâtiment répondant aux normes environnementales et d'accessibilité ;
- permettre le maintien sur le territoire d'une offre de soins et d'améliorer la coordination du parcours de soin ;
- renforcer l'offre de stationnement au centre tout en maintenant une qualité de vie agréable.

Un aménagement de cheminements, îlots verts et de places de stationnements à proximité seront nécessaires.

Ce projet répond également aux aspirations des jeunes professionnels en termes de conditions d'exercice du métier et aux besoins de prise en charge coordonnée des patients. L'équipe



Délibération n° 2023 06 19-09 : Finances –
 Approbation de l'opération et demande de
 subventions au titre de l'opération construction
 d'un pôle santé.

pluridisciplinaire présente au sein du pôle santé sera composée d'au moins cinq médecins généralistes, deux sages-femmes, deux orthophonistes, une diététicienne, un ostéopathe, une sophrologue, une psychologue, un orthoptiste et un laboratoire d'analyse.

L'opération est estimée à 2 400 000 € HT.

Plan de financement prévisionnel		
Financiers	Montant HT	Taux intervention dépenses subventionnables*
DETR	164 500 €	14, 97%
Région	250 000 €	22, 75%
Conseil départemental	150 000 €	13, 65%
Sous-total	564 500, 00 €	51, 38%
Recettes cession de lots	1 301 286, 09 €	
Autofinancement	534 213, 91 €	
Coût HT	2 400 000 ,00 €	

*dépenses déduction faites des recettes de la cession des lots soit 1 148 713, 91 €

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu le programme de l'opération.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
 Dont le résultat est le suivant :*

**32 suffrages exprimés : 32 voix Pour
 UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

APPROUVE l'opération de construction d'un pôle santé et son plan de financement ;

SOLLICITE une subvention auprès des financeurs selon le plan de financement susmentionné.

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la constitution du dossier de subvention.

Rendue exécutoire compte tenu
 de la transmission en Préfecture le

26 JUIN 2023

et de la publication en mairie le

26 JUIN 2023

La secrétaire
 Béatrice DUMORTIER

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

